Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-200084010-20251204-DCM20251092-DE

2025/10/92

Commune de RIVES-DU-COUESNON
35 140

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué par Monsieur LEBOUVIER David, Maire de la commune de Rives-du-Couesnon, s'est réuni à la mairie de Saint-Jean-sur-Couesnon.

Date de la convocation et de l'affichage : 27 novembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 25

Présents (20) :

M.	LEBOUVIER	David
M	ERARD	Joseph
Mme	CORNÉE	Chrystèle
M.	LÉONARD	Gilbert
Mme	GEORGEAULT	Valérie
M.	TUROCHE	Bernard
Mme	PIGEON	Véronique
M.	ROYER	Didier
Mme	CHARRAUD	Isabelle
M.	LEMOINE	Loïc

M.	FROC	Dominique
Mme	DESGUERETS	Chrystèle
Mme	CORNEC	Chrystèle
M.	GODEUX	Wilfrid
M.	JALLOIN	Ludovic
M.	CHAPELLE	Mathieu
Mme	DELAUNAY	Fiona
Mme	KAZUMBA	Lelu
Mme	HELIES	Karine
M.	ROY	Johann

Absents excusés (3) dont (0) pouvoir :
Madame GILLETTE Corinne
Monsieur PRIGENT Joël.
Madame DALLÉ Lorane.

Absents (2) :
Madame ROGER Ramatoulaye.
Madame ANDRE BENOUAHADA Marine.

Secrétaire de séance : Madame GEORGEAULT Valérie.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-200084010-20251204-DCM20251092-DE

OBJET DE LA DELIBERATION 2025.10.92

10– SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Considérant que la collectivité a été saisie d'une demande de subvention exceptionnelle par l'Association des anciens combattants de Saint-Marc-sur-Couesnon, en vue de financer l'acquisition d'un drapeau pour un montant total de 1 542,09 €,

Considérant que, par cohérence avec les pratiques antérieures, une subvention de 800 € avait été attribuée en 2024 à l'Association des anciens combattants de Vendel pour un objet similaire,

Considérant qu'il apparaît opportun d'appliquer le même niveau d'aide financière dans un souci d'équité entre associations,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 € à l'Association des anciens combattants de Saint-Marc-sur-Couesnon.

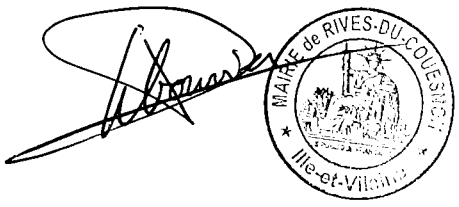
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 19 POUR et 1 ABSTENTION (J. ROY) :

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 800 € à l'Association des anciens combattants de Saint-Marc-sur-Couesnon ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce administrative afférente à ce dossier.

Fait et délibéré les jours,
mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,

Le Maire,
David LEBOUVIER



La secrétaire de séance,
Valérie GEORGEAULT

